

avis public



PROMULGATION

Le 16 septembre 2026, le conseil d'agglomération de Québec a adopté le *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur les ormes malades et le Règlement de l'agglomération sur le programme de soutien à l'abattage et la disposition des ormes dans le cadre de la lutte à la propagation de la maladie hollandaise de l'orme relativement à diverses dispositions*, R.A.V.Q. 1862.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis, soit le 17 septembre 2026.

Québec, le 17 septembre 2026

(signé) Myriam Pellerin
Assistante-greffière